



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080044

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 14/06/2024 11H37 C:000008 I:39319
V/REF : 947161
V/Email reçu le Vendredi 14/06/2024 à 11H37

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 4777
IMMEUBLE : RUE DU STADE
2 RUE DU STADE
01430 ST MARTIN DU FRESNE

Feillens, le 05 Aout 2024

Référence Marché: M_230509003-1

LOCALISATION : 2 RUE DU STADE - ST MARTIN DU FRENE / PARTIE COMMUNE
CONTACT LOCATAIRE MR ALUSSE 0621429722 POUR CONTROLE FONCTIONNEMENT

MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT SERRURE 1 POINT SUR PORTE HALL ET REGLAGE
DE LA PORTE
MS00039 - MS00053 - MS00001

Donneur d'ordre : Mme V. Rozon

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 2 JUILLET 2024 A 10H00
REGLAGE DE LA PORTE DE HALL
REGLAGE DU FERME PORTE
PREVOIR NOUVELLE INTERVENTIION POUR REMPLACEMENT CYLINDRE SUR PORTE
HALL ET POSE DU CYLINDRE DE LA PORTE HALL SUR LA PORTE DU LOCAL
POUBELLES (VU AVEC MME BERTHILLIER)

LE 29 JUILLET 2024 A 08H45
REEMPLACEMENT DU CYLINDRE SUR ORGANIGRAMME AU NIVEAU DE LA PORTE DE HALL
REMISE EN PLACE DE L'ANCIEN CYLINDRE SUR LA PORTE LOCAL POUBELLE
REMISE DES CLEFS A L'AGENCE DE NANTUA

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080044

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	91,44	91,44
1,00	MS00022-Reglage ferme porte hydraulique	1	35,56	35,56
1,00	MS00053-Reglage de porte de hall/ext.	1	40,64	40,64
1,00	MS00034-FP.cylindre sur organigramme	2	202,26	202,26
TOTAL H.T.				369,90
T.V.A. a 10,00%				36,99
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>406,89</u>

Valeur en votre reglement au 30 Septembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



14062024 1137

Bon de Commande

N° : 947161 du 14/06/2024

Réc.

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents

Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

2 RUE DU STADE

01430 ST MARTIN DU FRENE

Référence de la Demande

N°: 743 326 du 05/03/2024

THCMEIPCI Txv hors contra Menuiseries int Partie cne int.

02-EE-2212-ENT-61567100

Marché : M - 230509003-1

04777-00001 RUE DU STADE ST MARTIN DU
FRESNE

Délai

Date limite exécution : 29/06/2024

Observations

Contacter locataire pour controle fonctionnement

M. ALUSSE 06-21-42-97-22

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	91,45	91,45	9,15	100,60
MS00039 Serrure 1 point portes extérieures coffre renforcé en acier laqué, à canon monobloc, tête et gâche, pêne et fouillot laiton, cloison 15 mm, y compris toutes sujétions PORTE HALL IMMEUBL	1,00	20,32	20,32	2,03	22,35
MS00053 Réglage de porte de hall ou porte extérieure compris réglage des paumellesajustage de la crémonne, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions PORTE HALL IMMEUBLE	1,00	40,64	40,64	4,06	44,70
				Total H.T.	152,41
				Total TVA	15,24
				Total TTC	167,65

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX

EDN5



Bon de Commande

N° : 947161 du 14/06/2024

Réc.

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

Demande de travaux suivie par BERTHELIER Caroline le 14/06/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE D'OYONNAX**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **2 RUE DU STADE 01430 ST MARTIN DU FRENE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **OYONNAX**

le **14/06/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 947161